



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Direction Générale
Service des Assemblées

GC/CT
SA/ARCUA2022-07

ASSEMBLÉES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

**Désignation du représentant du Président pour présider la
Commission de concession pour la gestion du mobilier urbain
d'affichage institutionnel et des abris de bus du 7 septembre 2022
Monsieur Jérôme LARCHEVÊQUE – Vice-Président**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du 9 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

VU la délibération n° 20211209-004 du 9 décembre 2022 fixant la composition de la Commission de concession pour la gestion du mobilier urbain d'affichage institutionnel et des abris de bus,

CONSIDÉRANT que Monsieur Joaquim PUEYO, Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, est empêché de siéger à la Commission de concession pour la gestion du mobilier urbain d'affichage institutionnel et des abris de bus prévue le 7 septembre 2022,

.../...

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Jérôme LARCHEVÊQUE, Vice-Président, est désigné en qualité de représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon pour assurer la présidence de la Commission de concession pour la gestion du mobilier urbain d'affichage institutionnel et des abris de bus qui se tiendra le 7 septembre 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Orne.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.



Fait à Alençon, le - 3 AOUT 2022
Le Président de la Communauté Urbaine,
Maire d'Alençon,

Joaquim PUEYO